



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2019 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Le 28 novembre 2019 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace culturel Jean-Michel DEVYNCK - Maison du Westhoek - Place Alphonse Bergerot à ESQUELBECQ, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2019

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 195

PRESENTS : 115 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	délégué suppléant	ARNEKE
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Jean-Marie BOULINGUIEZ	délégué suppléant	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Stéphane VERCRUYSSÉ	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	délégué suppléant	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Danielle MAMETZ	déléguée titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	déléguée titulaire	BORRE
M. Edouard DELASSUS	délégué titulaire	BORRE
Mme Marie-Claude LERMYTTE	déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	délégué titulaire	BROXEELE
M. Pierre VANHEEGHE	délégué titulaire	BUYSSCHEURE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Arnaud COUVREUR	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Philippe COTREZ	délégué titulaire	CASSEL
M. Bernard DENECKER	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Marc COLPAERT	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Didier ROUSSEL	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Jean-Paul RYCKEWAERT	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE

M. Serge SOODTS	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Patrick TALLEU	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
Mme Yvette VANDENABELLE	déléguée titulaire	HARDIFORT
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Julien NOEL	délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. José NEIRYNCK	délégué titulaire	HERZEELE
M. Stéphane FRANCKE	délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Hervé SAISON	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Patrick LESCORNEZ	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNE	délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Georgy HERCHIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	délégué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Gilles NICOLATS	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Philippe BROUTELE	délégué titulaire	LESTREM
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Christian BOUREZ	délégué titulaire	METEREN
M. Jackie ODENT	délégué titulaire	MILLAM
M. Emmanuel COOCHE	délégué titulaire	MILLAM
M. Maxime CREPIN	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Olivier VERHAEGHE	délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Olivier SPRIET	délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Léon ROSSELLE	délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Denis TOURNANT	délégué titulaire	QUAEDYPRE
M. Jacques HUMEZ	délégué titulaire	RENESECURE
M. Joël DURAFOUR	délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Kévin NEFFE	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	délégué titulaire	SAINT JANS CAPPEL
M. Bruno BERNAERT	délégué titulaire	SAINT JANS CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	délégué suppléant	SAINT-PIERREBROUCK
M. Marie-Madeleine CAMPAGNE	délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Christian BECUWE	délégué titulaire	SOCX
M. Christophe BORET	délégué titulaire	SOCX
M. François PARESYS	délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Bruno WULLEPUT	délégué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Bernard BEUN	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Louis BALLOY	délégué titulaire	TERDEGHEM

M. Jean-Luc LAURENT	délégué suppléant	THIENNES
M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Eric SMAL	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Benoit LAURENT	délégué titulaire	WARHEM
M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
M. Joël DUCROCQ	délégué suppléant	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	déléguée titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. Pascal IOOS	délégué titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. Patrice LECLAIRE	délégué titulaire	WEST CAPPEL
M. Bruno BYACHE	délégué titulaire	WEST CAPPEL
M. François HEYMAN	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Loïc THOMAS	délégué suppléant	WORMHOUT
M. Michel KERFYSER	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Philippe PERRIN	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Francis LEVIEZ	délégué titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Daniel MINNE	délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Stéphane LIEVIN	délégué titulaire	ZERMEZEELE
Mme Nelly STAELEN	délégué titulaire	ZUYTPEENE

POUVOIRS : 7

M. Jean-Pierre LAMOITTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Stéphane VERCRUYSSÉ
M. Jacques CARON-COTTIN, délégué titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Fabrice LAMIAUX
Mme Elizabeth BOULET, délégué titulaire de METEREN a donné pouvoir à M. Christian BOUREZ
M. Pascal CODRON, délégué titulaire de NIEPPE a donné pouvoir à M. Franck MEURILLON
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoît LAURENT
M. Daniel DESCHODT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Joël DUCROCQ
Mme Anne VANPEENE, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à M. François HEYMAN

VOTANTS : 122

Monsieur Serge OLIVIER, Délégué suppléant de NEUF BERQUIN et Monsieur Benoît DECROCK, Délégué suppléant de SAINT JANS CAPPEL étaient également présents au comité.

Secrétaire de séance : M. Edmond TURPIN

Ordre du jour

*** Approbation du compte rendu de la séance précédente**

*** Administration générale**

- *Adhésion de communes à des nouvelles compétences au 01/01/2020*

*** Finances publiques**

- *Décision modificative*
- *Orientations budgétaires 2020*
- *Cotisations 2020*
- *Autorisation de crédits avant le vote du BP 2020*

*** Compétence AODE Gaz**

• *Délibération de principe sur les extensions gaz en vue de raccorder des unités de méthanisation*

*** Compétence AODE Electricité**

• *Convention avec ENEDIS pour l'appropriation du compteur communicant par les publics en précarité énergétique*

*** Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8)**

- Actualisation du programme de travaux 2019
- Programme prévisionnel 2020
- Contrat de ruralité - travaux EP dans les communes de la CCFI

*** Maîtrise de la demande en Energie (MDE)**

- Convention d'Entente avec la FDE 80 et le SE 60 pour le portage du programme ACTEE
- Mise en place du programme ACTEE

*** Administration générale**

- Information sur les décisions

**Délibération N° 28112019/D01 - Administration générale
Adhésion à certaines compétences de communes au 01/01/2020**

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Conformément aux statuts du SIECF - territoire d'énergie Flandre, les communes pouvaient transférer des compétences optionnelles, avec effet au 1^{er} janvier 2020, notamment les compétences IRVE et éclairage public option A ou B.

Le SIECF est amené à délibérer de manière concordante pour l'adhésion de ces 2 communes aux compétences optionnelles suivantes :

Commune	Compétence transférée au 1 ^{er} janvier 2020	Date de la délibération communale
RENESECURE	Eclairage Public Option A	24/07/2019
SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Eclairage Public Option B	20/11/2019

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 28112019/D02 - Finances Publiques :
Décision Modificative N° 3**

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants
Vu la délibération du 26 mars 2018 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2019,
Vu le budget primitif 2019,
Vu la décision modificative 1,
Vu la décision modificative 2,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n°3 telle qu'annexée à la présente.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

TRANSFERT DE CREDITS

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES		
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	
FONCTIONNEMENT					
D-60612-020	Energie - Electricité				
D-60622-020	Carburants	6 000,00 €			
D-60631-020	Fournitures d'entretien	1 000,00 €			
D-60632-814	Fournitures de petit équipement	30 000,00 €			
D-60636-814	Vêtements de travail	3 719,00 €			
D-615221-020	Entretien et réparations bâtiments publics	15 000,00 €			
D-615232-020	Entretien et réparations réseaux	23 000,00 €			
D-6185-020	Frais de colloques et séminaires	4 000,00 €			
D-6188-814	Autres frais divers		9 000,00 €		
D-6218-020	Autre personnel extérieur	30 000,00 €			
D-6226-020	Honoraires	40 800,00 €			
D-6228-020	Divers	2 000,00 €			
D-6231-020	Annonces et insertions	2 000,00 €			
D-6237-020	Publications	3 000,00 €			
D-6241-814	Transports de biens		800,00 €		
D-6257-024	Réceptions	2 000,00 €			
D-6288-020	Autres services extérieurs	10 000,00 €			
D-63512-020	Taxes foncières	6 300,00 €			
D-64111-020	Rémunération principale	40 000,00 €			
D-64118-020	Autres indemnités	20 000,00 €			
R-73111-020	Taxes foncières et d'habitation		1 626 543,00 €		
R-74741-020	Communes membres du GFP		135 270,00 €		
R-74751-814	GFP de rattachement			20 270,00 €	
R-7478-816	Autres organismes			5 000,00 €	
R-773-020	Mandats annulés (exerc. antérieurs)			9 576,00 €	
R-7788-814	Produits exceptionnels divers			20 000,00 €	
D-023-816	Virement à la section d'investissement	1 484 948,00 €			
TOTAL		1 723 767,00 €	16 800,00 €	1 761 813,00 €	54 846,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		-1 706 967,00 €		-1 706 967,00 €	

INVESTISSEMENT				
D-4581401-020	ACTEE EN FLANDRE		10 000,00 €	
R-4582401-020	ACTEE EN FLANDRE			10 000,00 €
D-4581402-020	ACTEE PORTAGE SE 60 FDE 80		400 000,00 €	
R-4582402-020	ACTEE PORTAGE SE 60 FDE 80			400 000,00 €
D-2031-020	Frais d'études	15 000,00 €		
D-2051-020	Concessions et droits similaires	20 000,00 €		
D-21318-020	Autres bâtiments publics	34 000,00 €		
D-21538-816	Autres réseaux	447 250,00 €		
D-21568-020	Autre matériel et outillage d'incendie et de déf.	2 000,00 €		
D-2182-020	Matériel de transport	10 000,00 €		
D-2183-020	Matériel de bureau et matériel informatique	14 000,00 €		
D-2184-020	Mobilier	6 000,00 €		
D-2041412-816	Communes du GFP - Bâtiments et installations	278 620,00 €		
D-2041582-816	Autres groupements - Bâtiments et installations	870 000,00 €		
R-10222-020	FCTVA			71 628,00 €
R-13148-816	Autres communes		863 850,00 €	
R-1328-816	Autres			240 000,00 €
R-1383-020	Département			69 000,00 €
R-1388-816	Autres			20 000,00 €
R-1388-816	Autres			61 300,00 €
R-1388-020	Autres			190 000,00 €
R-021-816	Virement de la section de fonctionnement		1 484 948,00 €	
TOTAL		1 696 870,00 €	410 000,00 €	2 348 798,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		-1 286 870,00 €		-1 286 870,00 €
TOTAL GENERAL		-2 993 837,00 €		-2 993 837,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D03 - Finances Publiques : Orientations Budgétaires 2020

Exposé et proposition de M Michel DECOOL, Président et M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présentent en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

I) <u>Pré-bilan 2019</u>

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Energie) électricité et gaz

1. Mise en œuvre du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité

Les négociations entre le SIECF et ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 01/01/2019. Ce contrat permet dès 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri -annuel d'investissement d'ENEDIS pour un montant de 10 millions d'Euros.

Depuis le 01/01/2019, le SIECF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8.

2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2019

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2019, sous la maîtrise d'ouvrage du SIECF. A ce jour :

* **4 chantiers sont terminés ou quasi terminés (Esquelbecq, Ledringhem, Broxeele, Socx)**

* **7 chantiers sont en cours (Hondschoote, Haverskerque, Merville, Estaires, Godewaersvelde, Wulverdinghe, Renescure)**

3. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

Dans la cadre de sa compétence AODE gaz, le SIECF a financé le reste à charge des travaux d'extension du réseau de gaz sur la commune de Steenvoorde, pour permettre la desserte de la zone d'activités de la CCFI. Dans ce cadre, la participation du SIECF aux travaux est remboursable par GRDF dans un délai de 8 ans, si l'extension devient rentable. Une convention a été signée en ce sens avec GRDF, fin 2018.

Le SIECF va signer une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Volckerinckhove (Raccordement sur le réseau de Nieurlet via Lederzeele).

Par ailleurs, le SIECF a lancé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Les résultats seront connus début 2020.

4. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2019 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF sont conformes aux prévisions budgétaires.

De même la R2 (ENEDIS) était d'un montant de 120 000 € pour cette année soit une augmentation substantielle par rapport aux années antérieures. Cette somme a été utilisée pour financer des travaux dits d'Article 8.

5. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le SIECF assure une **permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession**. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire. Pour l'année 2019 (au 31/10/2019), 369 familles (206 en électricité, 109 en gaz naturel ,2 en gaz propane et 52 pour informations sur le chèque énergie) ont été accueillies en permanence. Le service Précarité Énergétique a participé à un Forum Insertion organisé par le Département du Nord, le 6 Juin et une sensibilisation Energie avec l'association Unis-Cité pour les futures missions en service civique.

En outre, le SIECF s'associe à ENEDIS pour le déploiement d'une action en faveur de l'appropriation des compteurs communicants par les publics précaires. A ce titre, le SIECF recevra une aide financière d'ENEDIS en 2019 et en 2020.

B) Compétences AODE et transition énergétique

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le SIECF a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

Seize bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE 2019 :

Commune	RUE	Code postal	DELIBERATION	TRAVAUX	NATURE	Localisation	Nom et fonction du bâtiment concerné
ARNEKE	4 rue de la Mairie	59285	08/04/2019	travaux : 4 semaines. septembre 2019	Rénovation	2 rue de la Mairie	Ecole Publique Emilienne Moreau
BIERNE	12, rue de l'Eglise	59380	12/03/2019	travaux : fin septembre 2019 aout 2020"	Rénovation	Rue des Ecoles	Groupe scolaire Joseph Lepretre
BLARINGHEM	Rue Pierre Dhedin	59173	26/03/2019	travaux : septembre 2019 - 2eme semestre	Rénovation	route d'hazebrouck	Complexe sportif
BOESCHEPE	97, place de la Mairie B.P. 12	59299	23/06/2019	travaux : 2eme semestre 2019	Rénovation	Rue de la gare	Ecole Pasteur
CCFI - HARDIFORT	222 BIS RUE DE VIEUX BERQUIN 59190 HAZEBROUCK		23/06/2019	travaux : 2020	Rénovation Extension	route de la place, 59670 Hardifort	MICRO CRECHE RAM
ERINGHEM	rue de la Mairie	59470	21/02/2019	travaux : juillet 2019 septembre 2019	Rénovation	530 rue des tilleuls	école publique
GODEWAERSEL DE	2, rue de Boeschépe	59270	20/06/2018	travaux : juillet 2019 juillet 2020	Construction neuve	place verte, rue raoul de Godewaersvelde	cantine scolaire
MERCKEGHEM	139, rue de Cassel	59470	01/07/2019	travaux : 2eme semestre 2019	Rénovation	205 route de cassel	Ecole primaire
METEREN	la place	59270	03/04/2019	travaux : août - décembre 2019	Rénovation	route Nationale	Salle des fêtes - Espace culturel
PITGAM	15 la place	59284	19/11/2018	travaux : 2019 - 2021	Rénovation Extension	15 la place	Mairie
SAINT JANS CAPPEL	60 Chemin Haut	59270	04/06/2019	travaux : 1er semestre 2020 - 1 an	Construction neuve	chemin du Presbytère	Equipement multifonctionnel
SERCUS	124, contour de l'Eglise	59173	22/01/2019	travaux : 2eme semestre 2019	Rénovation	124, contour de l'Eglise	salle des fêtes
THIENNES	1, rue de la Gare	59189	12/06/2018	travaux : juin 2018 - septembre 2019	Rénovation	place de l'église	Eglise Saint Pierre
ZERMEZEELE	1773, voie Romaine	59670	27/06/2019	travaux : avril 2019 octobre 2019	Rénovation	2 rue du contour de l'église	salle polyvalente, église
BAVINCHOVE	Rue de l'Eglise	59670	12/02/2018	démarré depuis février 2018	Rénovation Extension	9 place de l'Eglise	Presbytère
OXELAERE	la place		22/03/2018	travaux : Septembre 2018 - 9 mois	Rénovation	la place	Restaurant scolaire - Estaminet

Et, quatre projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre :

l'appel à projets "Du solaire en Flandre" (Tableau mis à jour le 04/11/2019)				territoire d'énergie		SIECF		
Commune	Installation	Emplacement de la centrale		Montant potentiel de subvention	Candidature à l'appel à projets	Éléments du dossier	Date de Deliberation	Chargé d'étude
Ledringhem	Centrale sur toiture	Eglise	Route d'Arnèke - 59470 LEDRINGHEM	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement → Délibération → Plan cadastral	30/08/2019	SEM Energie Hauts-de-France
Warhem	Centrale au sol	Ancienne décharge (lieu dit "Le chien")	Parcelles A841, A454, A455 et A456	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement → Restriction d'urbanisme → Plan cadastral	24/09/2019	A définir
Steenwerck	Centrale sur Toiture	Extension du Musée de la vie rurale	49 rue du Musée Steenwerck	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement → PC Extension 23/03/18 → Plan cadastral	16/10/2019	Réalisée par la commune
Hondschoote	Centrale sur Toiture	Espace Colas et Salle Coluche	20 rue de Bergues - 59122 HONDSCHOOOTE 44 rue Lamartine - 59122 HONDSCHOOOTE	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement	22/08/2019	SEM Energie Hauts-de-France

Le SIECF a été labellisé au titre du **programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)**. Dans ce cadre, le SIECF et l'ensemble des collectivités du territoire étaient éligibles au 31/12/ 2018, au **dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) dans les TEPCV**. Une **convention a été conclue avec un fournisseur d'énergie obligé, en l'occurrence EDF**. Au cours de l'année 2019, 2 dépôts de CEE TEPCV ont été organisés.

21 Communes et la CCFI ont (ou vont prochainement) bénéficié d'une aide CEE TEPCV pour la réhabilitation de leurs bâtiments publics respectifs : ARNEKE, BAILLEUL, BERGUES, BERTHEN, BIERNE, BOESEGHEN, BOLLEZEELE, BROXEELE, CCFI (bâtiment à Hazebrouck), LA GORGUE, LE DOULIEU, MERVILLE, MILLAM, NEUF-BERQUIN, OCHETEZELE, SAINT-JANS-CAPPEL, STEENE, STEENWERCK, UXEM, WARHEM, WEMAERS-CAPPEL, ZUYTPEENE.

En parallèle, le SIECF continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public ou bâtiments) au titre des CEE (dits CEE Classiques).

On notera également la mise en place du partenariat avec l'association Yser Houck, pour isolation des combles de bâtiments par anas de lin, la convention a été signée courant Novembre. Un projet pilote sera bientôt lancé (de manière prévisionnelle à Pitgam).

Par ailleurs, il est à noter que les **marchés d'achat groupé d'énergie** ont été renouvelés en 2018 et sont en vigueur depuis le 01/01/2019.

C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

Pour l'année 2019, 49 communes adhèrent à la maintenance (option B). En outre, par convention le SIECF a également entretenu les zones d'activités de la CCFI et de la CCHF.

Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré, soit par le biais du marché de maintenance (363 Interventions au 30/09/2019), soit par le biais d'équipe dédiée et habilitée (équipes du SIECF et de la ville de Bailleul, en mutualisation). La convention de mutualisation s'achève au 31/12/2019 elle ne sera pas renouvelée avec Bailleul en accord avec M le Maire de Bailleul.

Les services du SIECF ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 4988 DICT (au 30/09/2019), soit une moyenne de 113 DICT/ semaine.

Enfin, 35 communes et 9 zones d'activités CCFI et 1 zone d'activités CCHF sont géo référencées (soient 11 249 points lumineux) au 31/10/2019.

Pour l'année 2019, 71 communes adhèrent à l'investissement (option A et option B confondues).

36 chantiers sont en cours de réalisation ou terminés :

Commune	Adresse
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER SAINT GEORGE
BIERNE	CARREFOUR A FEUX TRICOLORE, LA PLACE
BIERNE	PHASE COMPLEMENTAIRE ROUTE DES 7 PLANETES
BIERNE	RENOVATION ET AJOUT D'ECLAIRAGE PUBLIC SALLE SMA
BLARINGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE
BOESCHEPE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PARKING PÔLE SANTE + CHEMIN DES LOUPS
BUYSSCHEURE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CŒUR DU VILLAGE
CAESTRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CLOS DE BRIQUETERIE, BEGUINAGE DES 3 VIERGES
CAESTRE	AJOUT D'UN POINT LUMINEUX ROUTE DE STRAZEELE
CAPPELLE BROUCK / BOURBOURG	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC, QUAEDHOVE
CAPPELLE BROUCK	CREATION D'ECLAIRAGE : BASILIC STRAETE
ESQUELBECQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU VERT VALLON (D17)
FLÈTRE	RUE DE LA HOUBLONNIERE
GODEWAERSVELDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE CALLICANES, DE L'ÉPI DE BLE, HENRI BAILLIEU
HAVERSKERQUE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE, RUE DU 8 MAI, (D916) (SUITE ART 8)
HONDSCHOOOTE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BERGUES, RUE DE LA LIBERATION, RUE DES MOERES (SUITE ART 8) (D55)
HONDSCHOOOTE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARC DES 4 SAISONS
HONDSCHOOOTE	MÂT AUTONOME CHEMIN DE L'HAZEOELE
HONDSCHOOOTE	RENOVATION ET MISE AUX NORMES CARREFOUR A FEUX TRICOLORES
KILLEM	MISE EN PLACE D'UNE GRADATION SUR LANTERNES VERSION LED
LEDRINGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN D'ESQUELBECQ (SUITE ART 8) (D55)
LOOBERGHE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU HALAGE ROUTE DE BERGUES
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES PRÊTRES, PLACE DEVANT LA VILLA ANGELIKA (SUITE ART 8) (D122, D946)
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE FAIDHERBE (TRAVAUX SUR RESEAUX ENEDIS) (D946)
MERVILLE	CREATION D'UN POINT LUMINEUX POUR ABRIS BUS (D946)
MERVILLE	AJOUT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE GEORGES LAUNE
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE RUE BARRA
NEUF BERQUIN	CARREFOUR A FEUX TRICOLORES, PLACE CHARLES CAPELLE
RENESECURE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE SAINT OMER (SUITE ARTICLE 8) (D642)
RENESECURE	CREATION DE DEUX FEUX TRICOLORES POUR PASSAGE PIETON SUR L'AXE PRINCIPALE DE LA COMMUNE
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE NOUVELLE T1
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE NOUVELLE T2
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DE SAINT-OMER
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE GENERAL ANTHOINE (SUITE ART 8)
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES PASSAGES PIETON DE LA COMMUNE
WINNEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Dans le cadre de la compétence télécom numérique, le SIECF a réalisé **8 Interventions techniques sur le réseau radio (au 31/10/2019)**.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (20 € / prise). Il faut toutefois noter que le SIECF devra encore s'acquitter des frais de raccordement (prévisionnel 10 € / prise)

Des réunions publiques concernant le déploiement de la fibre ont été organisées avec Axione et le syndicat numérique à Watten, Sainte-Marie-Cappel, Morbecque, Boeschepe, Saily-sur-la-Lys, La Gorgue, Rexpoède, Esquelbecq et Merville (le 2 décembre 2019).

Depuis cet été, le SIECF reçoit environ 20 appels téléphoniques/mails relatifs au déploiement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier sinon elle est transmise pour traitement à Axione et / ou syndicat numérique.

E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Au cours de l'année 2019, le SIECF a assuré la mise en service des bornes de Bollezeele, Ledringhem, Brouckerque, Buyscheure, Cassel (déc 2019), Cappelle-Brouck, Rexpoède, Saint-Jans-Cappel, Steenvoorde (déc 2019), Steenwerck (déc 2019), Steenbecque (déc 2019), Hardifort (déc 2019).

Au 31 décembre 2019 : le SIECF disposera de 25 bornes IRVE.

Le syndicat a offert à chaque Commune, qui l'a souhaité, une borne IRVE (la Commune a pris à sa charge la mise en service et le raccordement). Cette mesure, financée par les CEE TEPCV, était prévue pour les années 2018 et 2019.

Les bornes sont actuellement accessibles avec un badge (pour des raisons de sécurité) mais gratuites durant la phase de déploiement.

Pour le mois d'Octobre 2019 (20 bornes en Service) :

203 charges effectuées soit une moyenne de 10.15 charges par borne et par mois

Durée moyenne de charge : 2h29 min

3228.95 kWh consommés

Consommation moyenne : 15.91 kWh

Puissance moyenne : 6.39 kW

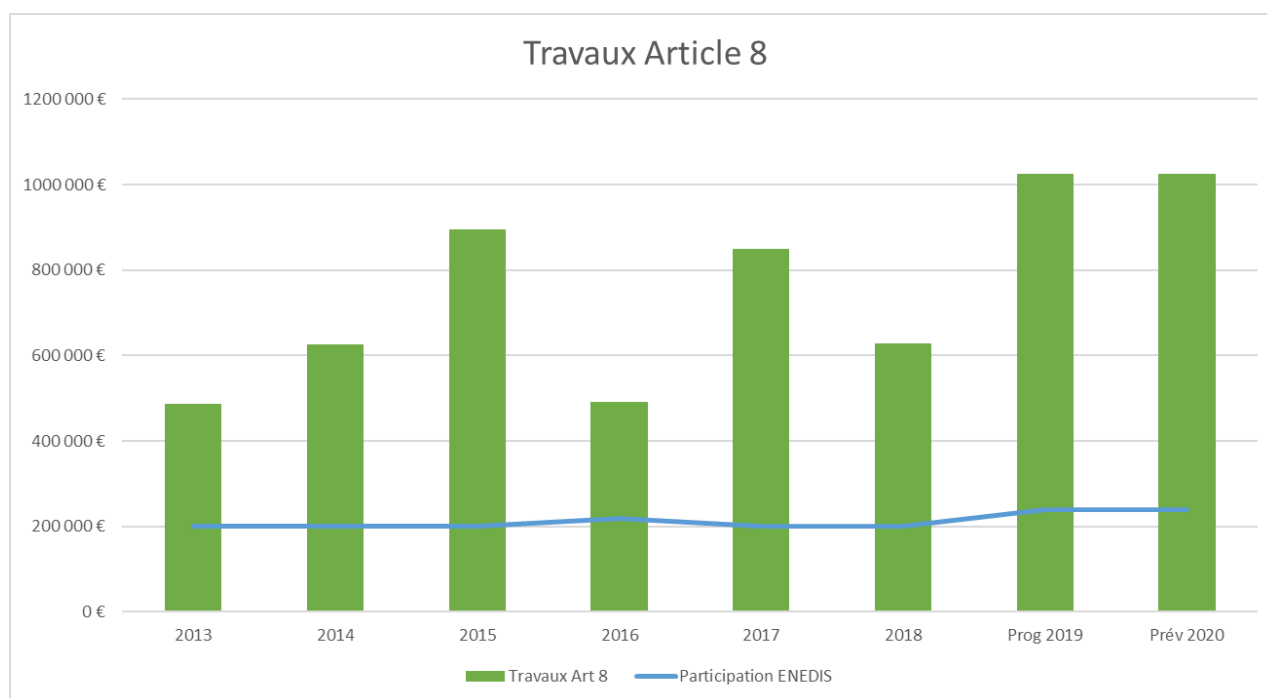
II) Orientations budgétaires 2020

A) Cotisations par habitant pour l'année 2020

1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde), il est proposé de revoir la cotisation à la hausse.

En effet, sur les années 2014 à 2019, le SIECF a réalisé d'importants travaux sur le réseau dans le cadre de l'Article 8. Ces travaux ont été financés par une participation d'ENEDIS, une participation de la Commune et une participation du SIECF.



Concernant la participation d'ENEDIS, elle sera stable pour 2020 à savoir 240 000 € à condition que 50% des travaux concernent de la résorption de fils nus.

Concernant les participations communales travaux, il est proposé de la maintenir les modalités de participations communales identiques à 2019.

Par contre, il est proposé de revoir le montant de cotisation électricité afin de maintenir le niveau d'investissement. En effet, au cours de l'année 2018, les services d'ENEDIS ont réalisé un diagnostic du réseau électrique en Flandre et notamment de sa vulnérabilité à l'aléa climatique (neige/ vent). Dans ce cadre et à l'unanimité, le Comité syndical a validé le 15 novembre 2018, comme priorité : la fiabilisation du réseau BT fils nus.

Depuis 2014, le SIECF s'efforce de réaliser un volume important de travaux BT comprenant de la résorption de fils nus. Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.

Dans cet objectif commun partagé avec ENEDIS, de qualité de la desserte électrique, il est proposé de fixer la cotisation à 3,50 €/hab, pour permettre de maintenir ce niveau d'investissement. En effet, le volume de travaux Article 8 envisagés pour l'année 2020 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à 3.10 €/hab.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance, un total de 50 communes au 01/01/2020, il est proposé de fixer la cotisation à 3€ / habitant (pour la maintenance) et 0,50 € / habitant pour les travaux de cartographie (il est précisé que les services du SIECF ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étalera sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le SIECF se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT) .

L'importance des travaux de géoréférencement à réaliser ne permet pas de maintenir une cotisation à 3 €/hab.

Pour la compétence télécom numérique (cotisation à 1,50 € / hab en 2019) :

Pour la part numérique, il est proposé de **supprimer la cotisation pour l'année 2020. En effet, le programme prévisionnel tel que fixé par le Syndicat Mixte fibre 59/62 est entièrement financé à ce jour.**

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de fixer la cotisation à 1,50 € / hab pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux. En effet, le volume de travaux envisagés pour l'année 2020 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à 0.40 €/hab. Cette augmentation de la part télécom est largement compensée par la suppression de la part numérique.

Concernant la **compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 58 communes desservies)**, il est proposé de fixer la cotisation à 0.60 € par habitant pour les communes desservies.

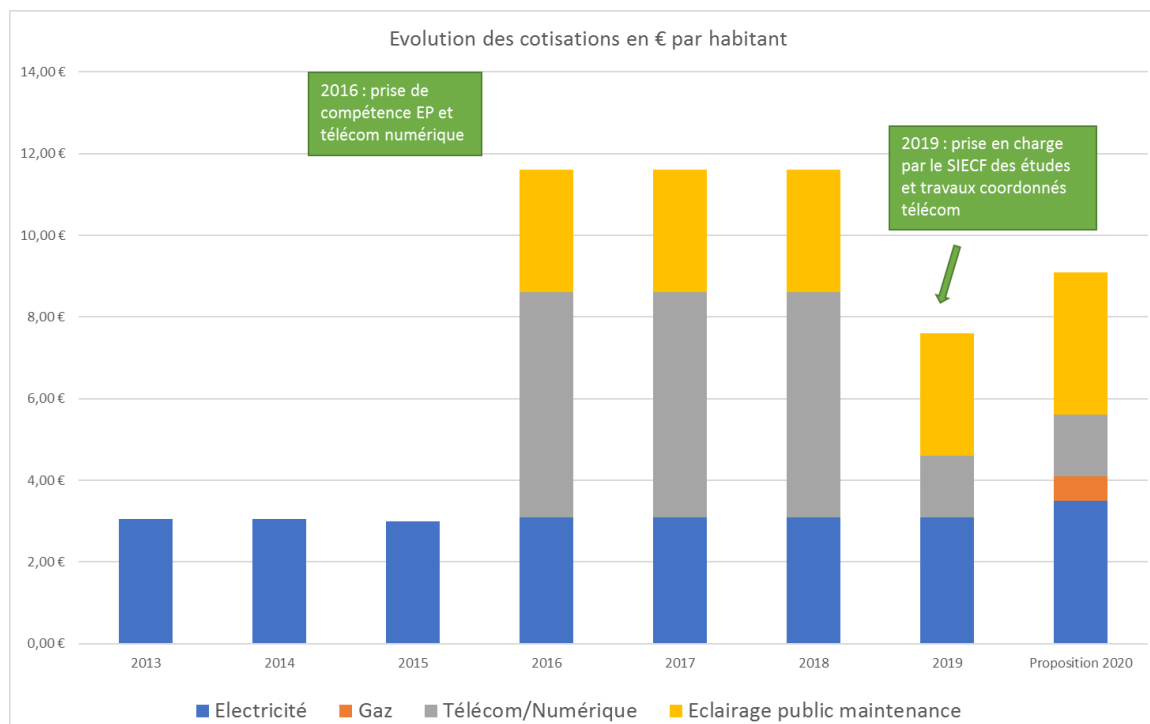
En effet, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de maintenir la cotisation à 800€ par borne et par an pour la maintenance des bornes IRVE (supervision, maintenance).

En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement. La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019), la redevance R1 gaz restera stable (la FNCCR a lancé des négociations sur l'élaboration d'un nouveau contrat de concession gaz, ces négociations sont toujours en cours actuellement).

Le SIECF s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue par le SIECF pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au SIECF depuis le 1^{er} janvier 2015.

Synthèse de l'évolution des cotisations :



2. Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public (maintenance) et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2020 :

- la budgétisation via le budget communal 2020

- la fiscalisation au titre de l'année 2020

- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2020, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2020. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2020.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom/numérique et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2020 :

- la budgétisation via le budget communal 2020

- la fiscalisation au titre de l'année 2020

B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2020

Suite à la signature du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, le SIECF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre très important de travaux sont sollicités au titre de 2020 (voir tableau en PJ avec les priorités).

Le Comité syndical a fixé pour les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération.

C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2020/21

90 chantiers sont programmés pour 2020/21

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, le cout étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le SIECF fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

Des demandes de subvention vont être déposées par le SIECF auprès des partenaires institutionnels. En outre, **les travaux seront valorisés en CEE.**

D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) sera maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2020, un volet spécifique pour le soutien aux Energies renouvelables ENR (solaire) devrait être maintenu.

Des demandes de subvention seront adressés aux partenaires institutionnels du SIECF afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le SIECF continuera la valorisation des travaux en éclairage public et bâtiments publics en **CEE Certificats d'économie d'énergie** (dits classiques).

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de **l'appel à pilotes ACTEE**. Le programme ACTEE, déposé par la FNCCR, porteur principal, et EDF, porteur associé et financeur obligé, a pour **ambition d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone**. Dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière. **Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 200 000 € pour la période 2020/21.**

Le SIECF a également pour objectifs de développer les réseaux de gaz (Méthanisation et DSP).

Le SIECF exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les bornes sont gratuites, pendant la phase de déploiement. Il est précisé qu'à compter du 2^{ème} trimestre 2020, les bornes deviendront payantes dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire fixée par la Région Hauts de France (délibération du Conseil Régional Hauts de France, prévue le 4 février 2020).

En outre, le SIECF a répondu à un appel à projet du Département du Nord pour le déploiement de bornes IRVE sur les infrastructures d'Eclairage public.

III) Personnel du SIECF

Etat du personnel au 31/10/2019

Postes à supprimer après avis du Comité technique :

1 poste d'attaché hors classe (départ retraite)

1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet (création d'un poste à temps complet)

1 poste d'adjoint technique (réussite au concours d'agent de maîtrise de l'agent)

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (avancement de grade de l'agent)

Il est à noter, qu'au cours de l'année 2019, le SIECF a accueilli deux jeunes en contrat d'apprentissage. Un des deux jeunes a terminé son apprentissage, le second sera de nouveau accueilli en 2020.

Le SIECF souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché principal	TC	1	Pourvu
Attaché	TC	1	Pourvu
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	Pourvu
Technicien	TC	1	Pourvu par un agent non titulaire
Agent de maîtrise	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Pourvu
Adjoint technique	TC	3	2 pourvus 1 vacant
Adjoint administratif	TC	1	A pourvoir
Contrat d'apprentissage	TC	2	1 pourvu 1 vacant

IV) Structure et gestion de la dette

Depuis 2013, aucun emprunt n'avait été contracté par le SIECF. Seuls, les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) sont en cours.

Un emprunt a été contracté en 2017 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.37 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public.

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D04 - Finances Publiques Cotisation 2020 - Compétence AODE Electricité

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président et de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du SIECF,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 novembre 2019,

Considérant que la cotisation de la distribution publique d'électricité était de 3.10 € par habitant en 2019,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique d'électricité, pour l'année 2020, à 3,50 € par habitant,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2020 :
 - la budgétisation via le budget communal 2020
 - la fiscalisation au titre de l'année 2020
 - la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2020, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2020. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2020.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats**

à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF de leur choix,

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2020.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D05 - Finances Publiques Cotisation 2020 - Compétence éclairage public option B (maintenance)

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président et de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du SIECF,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 novembre 2019,

Considérant que la cotisation éclairage public maintenance option B était de 3 € par habitant en 2019,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence Eclairage public maintenance (option B), pour l'année 2020, à 3,50 € par habitant (se décomposant en 3€ pour la maintenance et 0,50€ pour la cartographie, la géolocalisation et le géo-référencement),

- de préciser que l'ensemble des travaux de cartographie s'étalent sur plusieurs années au vu de l'ampleur de la tâche,

- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement,

- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2020 :

- la budgétisation via le budget communal 2020

- la fiscalisation au titre de l'année 2020

- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2020, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2020. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2020.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF de leur choix,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2020,
- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D06 - Finances Publiques Cotisation 2020 - Compétence Télécom / Numérique

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président et de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du SIECF,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Vu l'engagement écrit de SFR Numéricâble transmis au Syndicat Numérique La Fibre 59 62 pour le déploiement du numérique à Brebières et Hondschoote,

Vu la réunion numérique organisée en partenariat avec le syndicat numérique La Fibre 59 62, le 8 janvier 2018 à St Sylvestre Cappel et la présentation de nouvelles cartes de déploiement, excluant la commune d'Hondschoote,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 novembre 2019,

Considérant que la cotisation télécom numérique était de 1.50 € par habitant en 2019,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence télécom numérique, part télécommunications, dans le cadre des travaux coordonnés, pour l'année 2020, à 1,50 € par habitant,
- de supprimer la cotisation pour la compétence télécom numérique, part numérique, pour l'année 2020,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement (fiscalisation ou émission d'un titre à leur encontre). Elles devront ensuite en aviser le SIECF,

- de préciser que les 4 communes du Pas de Calais sont exemptées de la cotisation télécommunications, car le SIECF ne réalise pas de travaux coordonnés avec l'Article 8 sur leurs territoires,

- que la Commune de Hoymille est exemptée de cotisation télécommunications car elle n'adhère pas à cette compétence, elle ne pourra donc pas bénéficier des modalités de financement des travaux coordonnés,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2020.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom / Numérique ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D07 - Finances Publiques Cotisation 2020 - Compétence IRVE

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président et de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du SIECF,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 novembre 2019,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence IRVE, pour l'année 2020, à 800 € par borne,

- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2020 :

- la budgétisation via le budget communal 2020

- la fiscalisation au titre de l'année 2020

- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2020, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2020. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2020.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant**

effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF de leur choix,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2020,
- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 28112019/D08 - Finances Publiques
Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses
d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président et de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de cette Collectivité :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts par anticipation du vote du budget sont le tableau en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CREDITS D'INVESTISSEMENT 2020 OUVERTS PAR ANTICIPATION

		POUR MÉMOIRE BUDGET/DM 2019	CREDITS 2019 OUVERTS PAR ANTICIPATION
041	Opérations patrimoniales à l'intérieur de la section	700 000,00	175 000,00
20	Immobilisations incorporelles	95 080,00	23 770,00
204	Subventions d'équipement versées	2 175 471,58	543 867,89
21	Immobilisations corporelles	6 240 623,31	1 560 155,83
23	Immobilisations en cours	267 443,56	66 860,89
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	250,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00	7 500,00
45..	Opération pour compte de tiers	1 454 485,12	363 621,28
		10 964 103,57	2 741 025,89

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D09 - Compétence AODE Gaz - Délibération de principe sur les extensions gaz en vue de raccorder des unités de méthanisation

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Par délibération du 31 janvier 2019, le Comité syndical du SIECF a adopté une stratégie énergétique, avec notamment pour objectif le développement de la méthanisation agricole et en parallèle le développement du réseau de gaz pour permettre notamment des conversions fioul/ gaz propane vers un gaz naturel vert, produit localement (axe 1 de la stratégie énergétique du territoire).

Le SIECF est actuellement lié avec GrDF par un contrat de concession dit concession historique signé en 2003 et une DSP signée en 2009. Au total, 59 communes du territoire sont desservies en gaz naturel.

Le SIECF, GrDF et la chambre d'agriculture ont signé le 21 novembre 2018, la Charte Métamorphose.

Dans ce cadre, GrDF a réalisé plusieurs études d'intention et de faisabilité pour le compte d'agriculteurs du territoire souhaitant développer un projet d'unité de méthanisation.

Le SIECF, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur son territoire, souhaite rappeler à son concessionnaire GrDF, les points suivants, dans le cadre des projets d'extension du réseau de gaz naturel en vue de raccorder une unité de méthanisation :

- les projets d'extension de gaz doivent nécessairement prévoir une phase préalable de concertation avec les Collectivités impactées par le tracé, à savoir : SIECF, communes, Epci, département,... Cette concertation est réalisée sous l'égide du SIECF.

- GrDF se doit de mutualiser les travaux de création d'une canalisation avec des travaux permettant la desserte de locaux (non encore alimentés en gaz) situés sur le tracé (conversion fioul / gaz propane vers gaz naturel), sur le territoire des communes desservies en gaz. Cette mesure vise à favoriser l'acceptabilité des projets et à renforcer leur ancrage territorial.

- GrDF se doit de tenir compte, lors de la réalisation des travaux, des impératifs d'aménagement du gestionnaire de voirie (piste cyclable, travaux réfections voirie,..), des travaux menés sur le réseau de distribution publique d'électricité, et des travaux sur les autres réseaux (eau, assainissement,...).

- En accord avec la (ou les) commune(s) concernée(s), GrDF organise, si nécessaire, une réunion préalable au chantier afin d'informer la population.

- GrDF et ses entreprises prestataires veillent, lors de la réalisation du chantier, à ne pas nuire à l'activité économique et/ ou agricole du territoire, et à ne pas nuire excessivement aux déplacements quotidiens des habitants.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE Gaz ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D10 - Compétence AODE Electricité - Convention avec ENEDIS pour l'approbation du compteur communicant par les publics en précarité énergétique

Exposé et proposition – Rapport de Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE – Vice-Présidente :

Le SIECF et ENEDIS envisagent de signer une convention de partenariat en vue de l'appropriation du compteur communicant par les publics en précarité énergétique.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la Convention de partenariat entre le SIECF et Enedis concernant l'accompagnement autour de la transition énergétique, déclinaison du chapitre III du contrat de concession en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Il reprend notamment l'article 2.1.3 : Inciter les citoyens à devenir des consom'acteurs

Les alertes de consommation pour les clients individuels et applications collaboratives jouent un rôle important pour inciter à une moindre consommation. Les alertes portent sur la quantité d'électricité consommée (kWh), mais aussi sur la puissance appelée (kW).

Le SIECF cherche à susciter la mise en place des communautés de consom'acteurs sur son territoire pour agir efficacement sur la consommation d'électricité.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer la convention telle que présentée en annexe.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE Electricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D11 - Compétence Eclairage Public / IRVE / Telecom / Electricité (Art 8) - Actualisation du programme de travaux 2019 et Programme Prévisionnel 2020

Exposé et proposition – Rapport de M Edmond TURPIN, Vice-Président :

Il est proposé au Comité d'actualiser le programme 2019 et de valider le programme prévisionnel 2020 selon tableaux en PJ.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas aux compétences Eclairage Public, IRVE, Télécom, Electricité, ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D12 - Compétence Eclairage Public/Telecom /Electricité (Art 8) - Contrat de ruralité - Travaux EP dans les communes de la CCFI

Exposé et proposition – Rapport de M Edmond TURPIN, Vice-Président :

Certaines Communes de la CCFI ont la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation du chantier d'effacement/enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public, dans le cadre du contrat de ruralité.

Il est proposé à l'Assemblée que le dossier soit déposé par le SIECF pour les chantiers suivants :

Arnèke, Boëseghem, Eecke, Sercus, Winnezele

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas aux compétences Eclairage public, Télécom, électricité, ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D13 - Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Convention d'Entente avec la FDE 80 et le SE 60 pour le portage du programme ACTEE

Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ, Vice-Présidente :

Le programme ACTEE, déposé par la FNCCR, porteur principal, et EDF, porteur associé et financeur obligé, a pour ambition d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de

façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Ses objectifs :

- Optimiser les outils d'aide à la décision afin de massifier les projets ;
- Connecter les territoires en développant des projets mutualisés d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles ;
- Mettre à disposition des ressources humaines adaptées notamment des économistes de flux et conseillers en financement ;
- Accompagner les collectivités en créant une boîte à outils : guides, formations en présentiel et interactives (MOOC), documents contractuels types, outils innovants (simulateur).

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise, est lauréat de l'appel à pilotes. Le groupement prévoit le renforcement des équipes locales et la réalisation de 2.000 études techniques sur 1.300 communes. Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'Entente avec la FDE 80 et le SE 60 (selon modèle en pièce jointe) et désigner les représentants du SIECF à cette Entente.

Représentants à désigner : M Decool, M Cleenewerck, Mme Mametz

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D14 - Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Mise en place du programme ACTEE

Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ, Vice-Présidente :

Le SIECF est lauréat du programme ACTEE, programme présenté à la précédente délibération. Dans ce cadre, le SIECF va réaliser ou faire réaliser des diagnostics des bâtiments communaux et intercommunaux, situés sur le territoire du SIECF.

Ces diagnostics seront pris en charge par le SIECF avec le soutien de ACTEE, une participation de la collectivité propriétaire est attendue d'un montant de 25 % du HT.

Les communes du Pas-de-Calais faisant parties de la CCFL sont également éligibles.

Une convention sera signée avec chaque collectivité pour le ou les bâtiments à auditer.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 28112019/D15 - Information sur les décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Numéro de décision	Nature	Objet
Bureau du 04/11/2019	MDE	Appel à projet du Solaire en Flandre
Bureau du 04/11/2019	Ressources Humaines	Versement des heures supplémentaires pour les agents du SIECF
Bureau du 04/11/2019	Ressources Humaines	Création d'un poste contractuel pour le programme ACTEE
Bureau du 04/11/2019	Convention	SMICTOM/ terrain à Strazeele
18/11/2019	Marché programme d'Assurance	Notification des attributions pour les Lots 1, 2, 3, 4 et 5

Adoption :

Le comité prend acte de ces décisions.

Délibération N° 28112019/D16 - Finances Publiques Cotisation 2020 - Compétence AODE gaz

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président et de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu le CGCT,
Vu les besoins en ressources du SIECF,
Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 novembre 2019,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique de gaz, pour l'année 2020, à 0.60 € par habitant,
- de préciser que seules les Communes desservies en gaz naturel (au titre du contrat de concession historique ou au titre de la DSP gaz signée en 2009) au 1^{er} janvier 2020 sont redevables de cette cotisation
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement

- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2020 :

- la budgétisation via le budget communal 2020
 - la fiscalisation au titre de l'année 2020
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2020.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence gaz ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Edmond TURPIN,
Secrétaire de séance**

**Michel DECOOL,
Président du SIECF**